

### MISE EN PROPRETE DES LOCAUX : L'ORGANISATION SPATIALE ET TEMPORELLE



#### Public concerné :

Les agents d'entretien chargés des travaux de nettoyage.

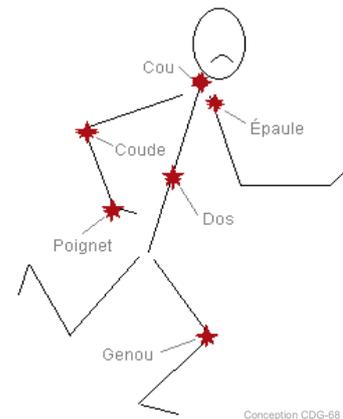
La propreté des locaux est assurée par un agent qui effectue seul ou en équipe, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces, des bâtiments de la collectivité.

La liste des atteintes à la santé des agents d'entretien est longue. Les tâches pénibles, les postures inconfortables et sans cesse répétées font partie de leur quotidien. Cumulées à une organisation du travail négligée et une configuration des locaux non adaptée, cela peut entraîner des répercussions importantes sur les conditions de travail.

### 1. Facteurs de risque

Lorsque l'agent est amené à entretenir des locaux, différents facteurs de risque peuvent se combiner et provoquer des troubles (musculaires, articulaires, etc.) néfastes au niveau du dos et des membres supérieurs mais aussi au niveau des membres inférieurs.

En effet, entretenir des locaux nécessite de soulever, déplacer du mobilier, de manipuler des appareils électroménagers et autres matériels de nettoyage, de manipuler des poubelles et entraîne également des postures contraignantes et des faux mouvements pour réaliser les différentes tâches (à genoux, accroupi, penché en avant, bras en élévation, etc.). Ces éléments peuvent engendrer des Troubles MusculoSquelettiques. À ces facteurs biomécaniques se cumulent des facteurs liés à l'activité (la mauvaise conception des locaux, l'inadaptation du matériel, les risques psychosociaux, etc.) ainsi que des facteurs liés à la personne (âge, sexe, antécédents médicaux, etc.).



### 2. Conseils pratiques

Plusieurs solutions sont possibles pour améliorer les conditions de travail de ces agents. Cela passe par une réorganisation du travail, une meilleure configuration des locaux, ou encore une modernisation des outils de travail. La modernisation du matériel pour diminuer les contraintes engendrées par le nettoyage manuel des sols a été traitée dans la fiche ergopratique du mois d'octobre. La présente fiche s'intéresse à la configuration des locaux et à l'organisation du travail.

#### ✓ Configuration des locaux

La prévention des risques commence dès la conception des locaux. Il est primordial de prendre en compte l'entretien des locaux lors de la configuration des espaces, du choix du mobilier et des matériaux qui composeront les sols, les murs, etc.

Un autre élément indispensable mais souvent oublié ou négligé lors de la conception d'un bâtiment est le local de ménage. Un local adéquat permet de réduire les risques liés aux manutentions et aux déplacements des agents, de faciliter la désinfection du matériel et de diminuer l'encombrement des couloirs.

L'espace prévu pour le local de ménage doit être suffisant pour stocker l'ensemble du matériel (chariot de ménage, autolaveuse, aspirateur, etc.), les produits nécessaires à l'entretien des locaux, au nettoyage et la désinfection des équipements, à l'entretien du matériel à usage multiple et si nécessaire le rééquipement et la préparation du matériel. Il doit être dimensionné de manière à distinguer une partie « propre » pour le stockage des produits et du matériel propre et une partie « sale » permettant de procéder à l'entretien et la désinfection du matériel après utilisation. Il doit être conçu avec des revêtements muraux et de sols facilement nettoyables comme pour le reste du bâtiment.

Les équipements de base composant un local de ménage sont les suivants :

- un vidoir de préférence suspendu ;
- un point d'eau sur évier avec un robinet mélangeur ou un mitigeur et des dimensions adaptées aux besoins (simple ou double bacs, profondeur, etc.) ;
- une prise électrique pour la mise en charge de batteries ;
- des rangements fermés.

Si le bâtiment est sur plusieurs étages sans ascenseur ni monte-charges, l'ensemble du matériel d'entretien nécessaire, un local de rangement et un point d'eau chaude doivent être prévus à chaque étage.

### ✓ Organisation du travail

Les agents travaillent souvent à temps partiel, en horaires fractionnés ou décalés, ce qui provoque un impact négatif sur la vie de famille et l'intégration dans la vie sociale. Les conséquences sont un turnover et un absentéisme très importants des équipes d'entretien. Une organisation optimale du travail permet d'améliorer les conditions de travail de ces agents et de ce fait la qualité et l'efficacité du service rendu.

Pour ce faire, il est possible de proposer :

- un poste à temps complet ;
- des horaires en continu ;
- des protocoles d'entretien des locaux (établir un plan de périodicité de nettoyage en fonction du local, définir un protocole de nettoyage spécifique à chaque zone, objectiver le temps de travail en prenant en compte la méthode d'entretien utilisée, la superficie, l'encombrement, la vétusté et le type de local) ;
- un travail en binôme, permettant aux agents de ne pas être isolés, et aussi d'assurer un service minimum en cas d'absence.

Pour y parvenir, il convient de :

- rationaliser les effectifs ;
- multiplier les sites de travail en choisissant des sites peu distants les uns des autres ;
- mettre en place un travail en journée, sur le temps d'occupation des locaux, ce qui nécessite une information en amont des agents concernés et des agents d'entretien, d'établir des plannings prenant en compte toutes les contraintes (distances entre les sites, accessibilité/disponibilité des locaux, taux d'occupation des structures, etc.). Certaines tâches, comme le nettoyage des sanitaires, peuvent être réalisées en journée sans perturber l'activité de la structure. D'autres tâches peuvent être effectuées durant les horaires de la pause déjeuner par exemple.

Certaines collectivités se sont déjà engagées dans cette démarche et obtiennent des résultats très positifs, mesurés au travers de la motivation des équipes et de la qualité du service rendu.

La **Mission Ergonomie / Handicap du CDG 68** se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Pour toute information complémentaire, **contactez l'ergonome au 03 89 20 88 46.**